

EXEMPLE D'UNE POLITIQUE EDUCATIVE A L'ECHELON DEPARTEMENTAL

Bruno GUILLOTIN

*Président du comité de Meurthe et Moselle, membre du comité directeur de la
FFJDA et de la commission « Education & Insertion »*

Nous avons eu la chance durant six mois, l'année dernière, d'avoir une stagiaire issue du milieu STAPS qui nous a fait un diagnostic très pointu sur le département, qui est allé à la rencontre des clubs, des opérateurs sociaux, ce qui m'a permis cette année de reprendre le dossier, de voir ce qui avait bougé par rapport à la saison précédente et puis de commencer à démarcher les premiers financeurs.

Dans ma démarche, j'ai demandé à être entendu par le sous préfet de la cohésion sociale. Bien sur, lorsque l'on a un rendez-vous de cette importance, mis à part le fait que le dossier doit être ficelé correctement, je pense que les éléments d'évaluation sont un vecteur important de réussite en terme de pérennisation de l'action et tout de suite d'ailleurs, les questions qui sont posées sont « comment vous allez évaluer, quel va être le dispositif qui va vous permettre d'évaluer, est-ce avec bénéfice ou sans bénéfices pour l'enfant qui va être dans le dispositif ? ».

La deuxième chose, c'est que le sous préfet a tout de suite été attiré par l'aspect insertion professionnelle. Quand j'ai abordé le champ de l'insertion professionnelle, il a tout de suite pris la balle au bond et m'a donné les ficelles pour aller chercher les contacts. Alors c'est la fédération départementale du BTP, c'est les centres CFA qu'il faut essayer de lister au niveau départemental pour pouvoir proposer aux jeunes éventuellement une orientation professionnelle à la suite ou pendant le dispositif. C'est important pour nous d'avoir deux pôles différents et d'ailleurs, d'après les statistiques qui nous ont été présentée ce matin, on voit tout de suite les deux catégories, l'aspect social et l'aspect insertion professionnelle et sans le savoir, en discutant, il y a tout de suite quelque chose qui fédère les gens. Alors il est clair que la rencontre avec le sous préfet est quelque chose d'assez facilitant puisque par la suite lorsque l'on contacte les autres interlocuteurs, on leur dit que nous avons présenté le dossier au sous préfet, il nous accompagne et il sera partie prenante. Suite à cela, j'ai proposé au sous préfet d'être le responsable du comité de pilotage, ce qu'il a accepté sans trop réfléchir, il a tout de suite dit oui, ce qui veut dire en fin de compte que l'on doit être convaincant, ce qui nécessite du temps, mais à partir de là si on est convaincu et convaincant, c'est gagné.

Nous n'inventons rien, nous prenons des choses qui existent à droite et à gauche, on part d'un constat de terrain qui est très important, il faut vraiment être dans les clubs, y aller et le temps des bénévoles est quelque chose qui va compter aussi beaucoup dans la réussite du dossier même si le personnel du comité départemental s'implique déjà beaucoup.

Chose également importante à mon avis, c'est que bien souvent les clubs, sans le savoir, font des actions d'insertion. Maintenant il faut les identifier et leur proposer éventuellement une démarche d'adhésion par rapport aux actions du comité départemental avec des partenaires qui vont être sollicités, des opérateurs sociaux, mais il est important de voir aussi que les clubs, ayant déjà leur propre démarche, peuvent être associés à l'initiative

départementale. Comment essayer d'impliquer ces clubs ? En leur disant voilà votre avantage, voilà ce qu'on peut vous apporter, d'où l'idée après d'initier une démarche de projet au niveau du club parce que bien souvent les clubs vont vous dire qu'ils ont déjà énormément de choses à gérer. Ce qui est important c'est d'initier une réflexion, de leur prendre la main et de les accompagner et je pense que c'est notre rôle en tant que Président d'organisme territorial délégué de la fédération, d'accompagner les clubs pour essayer de formaliser des choses qui se font tout naturellement. C'est bien souvent pas très évident et si l'on prend les chiffres de mon département, sur la centaine de clubs, je n'en ai que 30% qui font par exemple un dossier CNDS, un dossier sur le fond social européen, dossier assez complexe qui bien souvent ne permettent pas aux clubs de rentrer seuls dans la démarche et je pense que là en tant qu'OTD on doit être un accompagnateur et un facilitant.

Si je peux résumer très rapidement notre projet actuellement, il est sans cesse en renouveau, toujours en chantier, toujours sur la brèche et si sur une partie du département c'est tel aspect qui fonctionne bien pour telle raison, la connaissance de terrain est obligatoire.